DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2026

Délibération n° D-2026-470

Marchés de travaux - Réalisation d'un terrain synthétique Stade de Massujat - Lots 1 et 2 - Avenants n°1

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 03/11/2026

Publication :
le 13/11/2026

Président :
MONSIEUR JÉRÔME **BALOGE**

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Gilles NORMAND, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Baptiste PEYRAUD, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Madame ZANATTA Lydia

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Ségolène BARDET, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 novembre 2026

Délibération n° D-2026-470

Direction de l'Espace Public

Marchés de travaux - Réalisation d'un terrain synthétique Stade de Massujat - Lots 1 et 2 - Avenants n°1

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de gestion et de renouvellement de ses terrains de sport, la Ville de Niort a fait le choix de réaménager le terrain stabilisé du stade de Massujat en terrain synthétique avec un éclairage extérieur leds.

Aussi, lors de sa séance en date du 18 décembre 2025, le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés.

Aujourd'hui en cours de chantier, des adaptations techniques sont nécessaires par voie d'avenants concernant les lots 1 et 2.

Lot 1 – VRD – Avenant 1 :

Ces ajustements correspondent à la mise en place d'une allée en enrobé autour du terrain, à la pose de réseau et l'installation d'une borne fontaine, au déplacement du mur de frappe à la demande du service des sports.

Ces ajustements ont également généré des moins-values, lesquelles permettent de compenser le montant de l'avenant. Ainsi, malgré l'augmentation du montant contractuel du marché résultant de cet avenant, le montant total des prestations effectivement réalisées et facturées reste dans l'enveloppe financière initiale du marché, fixée à 840 000 € HT.

Montant total de l'avenant 1 : 23 770,75 € HT soit 28 524,90 € TTC.

Lot 2 – Eclairage Public – Avenant 1 :

Ces ajustements correspondent à des travaux modificatifs correspondant à la fourniture et pose d'un sur-coffret sur TGBT existant (plus-value de 680 € HT) et à des ajustements techniques concernant la fourniture et pose des câbles, des mâts et des projecteurs (moins-value de 4 200 € HT).

Montant total de l'avenant 1 : -3 520,00 € HT soit -4 224,00 € TTC.

Lot N°	Attributaire	Montant toutes tranches (en € HT)	Avenant N°	Montant de l'avenant (en € HT)	% total des avenants cumulés par rapport au marché initial	Nouveau montant des marchés (en € HT) toutes tranches incluses)	Nouveau montant des marchés (en € TTC) toutes tranches incluses)
1	ART DAN	840 000,00	1	23 770,75	2,83	863 770,75	1 036 524,90
2	AQUITAINE RESEAUX	121 584,00	1	-3 520,00	-2,90	118 064,00	141 676,80

Ces avenants sont fondés sur article R.2194 -8 du Code de la commande publique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n°1 aux lots 1 et 2 ;

- autoriser leurs signatures.

LE CONSEIL
ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance — Le Président de séance

Lydia ZANATTA — **Jérôme BALOGE**

Mention des voies et délais de recours :
« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.
Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».